



Problème sur le visa schengen

Par **plaisir007**, le **15/04/2010** à **17:12**

Bonjour, je suis mr Suame je réside en côte d'ivoire; ma préoccupation est la suivante: j'ai ma femme qui a obtenu un visa schengen d'une durée de 1 ans délivré par l'ambassade de la France en côte d'ivoire pour se rendre en Belgique pour continué ses études.rnle problème est que depuis plus de 12 jours elle est retenu dans un camps à l'aéroport parce qu'elle a pris un vol direct pour se rendre à Bruxelles, son erreur est qu'elle n'est pas allé directement à sa destination final; elle doit passer devant un juré demain à 9h.rnMa question est de savoir qu'elle sont ses chances d'avoir un suite positif à son problème? et de savoir aussi quelles sont les sanctions qu'elle accoure en cas suite négatif. STP très urgent Merci.

Par **chris_idv**, le **11/06/2010** à **13:58**

Bonjour,rnrnLe visa Schengen doit être accordé par le pays de la destination principale du voyageur.rnrnDans le cas de votre épouse pour étudier à Bruxelles il lui aurait fallu un visa Belge et pas un visa Français.rnrnSalutations,